

Décision du Président n°DEC2026-07-100
Objet : Convention de partenariat avec Côtes d'Armor Destination
relative à l'organisation du festival Les Minutes Bleues

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 14 Avril 2026 ;

Vu la délibération DEL2026-04-097 du Conseil d'Agglomération, d'avril 2026 portant sur la délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président et notamment concernant les conventions fixant les modalités d'organisation d'événements (sportifs, culturels...);

Vu la Délibération DEL2024-02-070 du 16 avril 2024 présentant le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération « Horizon 2030 », notamment l'objectif stratégique de « Susciter la rencontre des cultures et des populations » ;

Vu la Délibération DEL2024-09-208 du 24 septembre 2024 concernant le projet culturel de territoire ;

Vu la Délibération DEL2023-06-129 du 27 juin 2023 concernant la stratégie du tourisme et des loisirs et le plan d'actions à horizon 2030 ;

Considérant que le centre de découverte maritime Milmarin et la Maison de l'estuaire adhèrent à Côtes d'Armor Destination et à ce titre bénéficient de la possibilité de participer au festival des Minutes Bleues ;

Considérant que les Minutes Bleues valorisent le patrimoine culturel et naturel des Côtes d'Armor avec un programme d'animations inédites et expérientielles créé par les sites partenaires, dans une volonté de développer le tourisme hors saison ;

Considérant que le bilan des éditions précédentes était positif pour les deux équipements de l'Agglomération ;

Considérant qu'une convention de partenariat est proposée pour préciser les obligations des partenaires, notamment sur la conception des animations et la communication de l'événement ;

DECIDE

Article 1 : De conclure une convention de partenariat avec Côtes d'Armor Destination concernant l'organisation de la 5^{ème} édition du festival Les Minutes Bleues du dimanche 25 au samedi 31 octobre 2026, dans les équipements communautaires Milmarin et la Maison de l'estuaire.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Article 3 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 10/07/2026

Le Président

Vincent LE MEAUX

